

# 8. La nature en ville

Nathalie Blanc et Philippe Clergeau

L'idée de « ville » doit être refondée comme un « système ouvert » qui collabore avec sa géographie, s'appuie sur les milieux naturels, aménagés ou cultivés qui l'entourent, s'y glissent ou la portent. Le territoire est encore pensé trop exclusivement par l'urbanisation – croissance urbaine sectorisée, infrastructures et parties construites... Ainsi conçue, l'urbanisation comme processus géographique et comme désir d'habiter fragilise durablement la nature qui la porte et la nourrit et ne peut pas s'intégrer fonctionnellement dans son environnement. Ce « système fermé » est voué à l'échec et affaiblit l'économie tout entière. La ville s'enrichirait d'une complicité avec les processus naturels et les milieux vivants, qui sont d'un ordre bien différent : la longue durée, les cycles, les flux, les interdépendances, d'autres formes d'échanges et de dynamiques. Conjointement à cette exigence écologique, une forte demande sociale motive ces transformations de regards et de méthodes. Cependant, le désir citoyen de « nature » n'est pas seulement fondé sur le souhait d'un meilleur respect des écosystèmes et de la conservation d'un patrimoine, mais aussi sur un plaisir de ville renouvelé, l'invention d'usages inédits, de nouveaux espaces publics, d'autres pratiques communes à imaginer ensemble.

## Trames vertes, trames bleues et agriculture urbaine

Allant dans ce sens, les transformations de l'espace urbain et de sa gouvernance tendent à réordonner les rapports des villes à leurs natures. Il s'agit notamment de la question des trames vertes et bleues et de celles de la relation de l'agriculture à l'espace urbain. La trame verte et bleue (TVB) introduite dans la loi et valorisée avec le Grenelle de l'environnement est constituée par des taches d'habitats à caractère naturel de qualités variables et des corridors plus ou moins continus les reliant. Elle concerne toutes les échelles spatiales depuis les schémas régionaux de cohérence écologique

(SRCE) jusqu'aux plans locaux d'urbanisme (PLU) et à tous les milieux (sous-trames forestières, de lande, de prairie, de marais...). Elle invite à penser l'avenir : par exemple la ville de Toulouse crée une forêt périurbaine par la plantation de jeunes arbres d'essences locales, dont l'usage et le rôle ne seront effectifs que dans plus de 20 ans.

L'agriculture urbaine peut participer à la construction d'une relation plus forte entre ville et nature. Elle repose sur un vaste agencement de dispositifs et de stratégies de production, depuis les fermes urbaines communautaires jusqu'aux jardins familiaux ou partagés et aux agricultures sur toiture. La région Ile-de-France connaît une grande variété de pratiques en ce domaine. Le développement des



Exemple de trame verte : la promenade plantée sur le viaduc des Arts à Paris (12<sup>e</sup> arrondissement). ■

AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture paysanne) aujourd'hui structurées en réseau répond difficilement à des demandes croissantes d'adhésion d'urbains sensibilisés aux questions d'alimentation saine et d'agriculture respectueuse de l'écosystème local. Ces débats associés aux jardins partagés et aux guérisseurs jardins, qui consistent à planter des végétaux de façon illicite dans des espaces négligés, renvoient aux questions d'autonomie alimentaire, de crise économique, de santé et de bien-être ainsi que de responsabilités sociale et environnementale. Ces thématiques ont en commun l'obligation de repenser l'articulation des échelles, les relations ville-campagne et les modes d'habiter les villes au futur.

## Articulation des échelles

Dans tous les cas, la question des échelles, des niveaux de fonctionnement et de leur articulation est essentielle – du micro-espace à la région urbaine voire à la mégapole, de celles-ci à l'environnement planétaire, et vice versa. Une intrication de la nature et de la ville aux échelles régionales, ou locales, rend possible une durabilité et une nécessaire complémentarité des services rendus par la biodiversité : des services culturels, mais aussi des services de régulation (baisse de température...) et de production (alimentation...). Cependant, si la biodiversité peut apporter beaucoup à la qualité de vie urbaine ou métropolitaine, le risque est grand que se superposent inégalités sociales des territoires et déséquilibres écologiques. Le concept de « solidarité écologique » qui souligne la complémentarité de communautés et de vivre ensemble entre toutes les espèces vivantes doit sous-tendre les nouvelles politiques territoriales. Si l'inégale

répartition des ressources induit des stratégies différenciées – quitte à préserver certains lieux de l'urbanisation –, un projet pensé à la bonne échelle doit considérer ces contrastes comme une chance et non comme une lacune, selon une cohérence d'ensemble qui doit être recherchée dans le sens de l'intérêt général. Une politique foncière ambitieuse menée sur la longue durée et l'intégration des modes de gestion dans le projet lui-même constituent des conditions incontournables pour établir et faire vivre ces nouvelles solidarités. Les mises en œuvre de trame verte en ville et de projets d'agriculture urbaine doivent ainsi articuler des continuités entre ville et périurbain aux différentes échelles, mais aussi construire cette solidarité d'objectifs.

## Modes d'habiter les villes

Ceci implique autant une réflexion sur les modes de vie que sur les modes de villes. Un tel projet ne peut aboutir qu'en prenant explicitement en compte les conditions de vie des citoyens (logement, emploi, accès aux services environnementaux : eau et assainissement, énergie...), les pratiques individuelles et collectives (modes et styles de vie...), les formes et les dynamiques urbaines (formes diverses de renouvellement urbain ou de périurbanisation, d'étalement ou de densification...), la

géographie et l'écologie de la région (sensibilité et responsabilité face aux patrimoines culturels et naturels...), l'organisation et les politiques urbaines (gouvernance des flux...) et l'organisation des systèmes techniques (production industrielle, réseaux...) — toutes dimensions qui varient d'un contexte urbain à l'autre et d'une période historique à l'autre. Il s'agit bien d'une écologie globale de territoire.

Une telle perspective amène à considérer les milieux urbains comme des lieux d'innovation dotés de ressources et susceptibles d'infléchir les mécanismes des changements globaux non seulement dans leur dimension locale, mais aussi dans leur dimension globale. Il faut donc caractériser et prendre en compte ce potentiel – en termes d'innovations d'une part, et de ressources d'autre part pour consacrer une dimension socioécologique des espaces urbains indispensable à sa durabilité. Si les chercheurs en sciences humaines et sociales vont porter leur attention sur l'impact d'une nouvelle nature dans l'espace urbain, notamment en termes de « bien commun », les écologues vont s'intéresser aux espèces animales et végétales rapportées aux espaces de la ville privilégiés par la mise en œuvre d'un nouveau design urbain. La relation interdisciplinaire favorise l'examen des dynamiques et agencements propres aux systèmes socio-écologiques (SES) définis ici dans une approche adaptative face aux changements environnementaux

## Références bibliographiques

- N. BLANC – *Nouvelles esthétiques urbaines*, Armand Colin, 2012.
- N. BLANC, S. GLATRON et G. SCHMITT – *Trames vertes urbaines : recherches en sciences humaines et sociales*, Développement durable et territoires, <http://developpementdurable.revues.org/9370>, 2012.
- P. CLERGEAU – *Une écologie du paysage urbain*, Apogée éd., 2007.
- P. CLERGEAU coord. – *Ville et biodiversité*, PUR éd., 2011.
- P. CLERGEAU et N. BLANC coord. – *Trames vertes urbaines*, Le Moniteur éd., 2013.